



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE SEPTEMBRE 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 AOÛT 2023
APRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	4			5			7			8	
	11			12			14			15	
	18			19			21			22	
	25			26			28			29	

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Numéro de téléphone des parents : **Signature des parents :**

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE OCTOBRE 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	2			3			5			6	
	9			10			12			13	
	16			17			19			20	
	23			24			26			27	
	30			31							

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE NOVEMBRE 2023

À RENDRE **IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 OCTOBRE 2023**
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
VACANCES SCOLAIRES											
	6			7			9			10	
	13			14			16			17	
	20			21			23			24	
	27			28			30				

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE DÉCEMBRE 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 NOVEMBRE 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
										1	
	4			5			7			8	
	11			12			14			15	
	18			19			21			22	
VACANCES			SCOLAIRES			VACANCES			SCOLAIRES		
	25			26			28			29	

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Signature des parents :

Numéro de téléphone des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



PÉRISCOLAIRE JANVIER 2024

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2023

AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
VACANCES SCOLAIRES											
	1			2			4			5	
	8			9			11			12	
	15			16			18			19	
	22			23			25			26	
	29			30							

Nom : Prénom : École : Classe :

Signature des parents :

Numéro de téléphone des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE FÉVRIER 2024

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 JANVIER 2024
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							1			2	
	5			6			8			9	
	12			13			15			16	
	19			20			22			23	
	26			27			29				

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Numéro de téléphone des parents : **Signature des parents :**

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE MARS 2024

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 FÉVRIER 2024
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
VACANCES SCOLAIRES											
	4			5			7			8	
	11			12			14			15	
	18			19			21			22	
	25			26			28			29	

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE AVRIL 2024

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 MARS 2024
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
FÉRIÉ				2			4			5	
	8			9			11			12	
	15			16			18			19	
VACANCES			22	23		25			26	SCOLAIRES	
	29			30							

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE MAI 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 AVRIL 2023
APRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							2			3	
	6			7		VACANCES SCOLAIRES					
	13			14							
FÉRIÉ				21			23			24	
	27			28			30			31	

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Numéro de téléphone des parents : **Signature des parents :**

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE JUIN/JUILLET 2024

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 MAI 2024
APRÈS DU SERVICE JEUNESSE, EN MAIRIE.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	3			4			6			7	
	10			11			13			14	
	17			18			20			21	
	24			25			27			28	
	1			2			4			5	

Nom : Prénom : École : Classe :

Signature des parents :

Numéro de téléphone des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr